



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

commerce international

Question écrite n° 132459

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes, sur le contrôle du commerce des armes. En effet, en juillet 2012 aura lieu une conférence aux Nations-unies en vue de l'adoption d'un traité international sur le commerce des armes classiques (TCA) qui a vocation à mieux réglementer le commerce international des armes, des munitions et matériel connexes, en vue d'empêcher les atteintes graves au droit international relatif aux droits humains et au droit humanitaire mais également afin d'éviter leur détournement au profit du commerce illicite, du marché noir ou d'utilisateurs non autorisés. Il souhaiterait connaître la position du Gouvernement sur ce traité.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 132459

Rubrique : Relations internationales

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2012, page 3211

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)